

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Lutter contre les incivilités pour améliorer la qualité de vie des Orléanais

Ce vendredi 21 décembre 2018, **Olivier Carré, Maire d'Orléans, Président d'Orléans Métropole** et **Nicolas Bessone, Procureur de la République**, signent le protocole d'accord visant à donner à la Mairie d'Orléans les moyens juridiques pour la mise en œuvre du **dispositif de lutte contre les incivilités**, annoncé lors du conseil municipal de décembre 2018.

Les services municipaux comme ceux de la Métropole sont à pied d'œuvre pour rendre l'espace public toujours plus accueillant et agréable, pour chacun et dans chaque quartier. Or, malgré les efforts constants, des faits d'incivilités de différentes natures sont régulièrement déplorés :

- Salissures d'usage, déjections, mégots, épanchements urinaires, jets de détritux
- Dépôts illégaux : sacs abandonnés, dépôts sauvages aux abords des Points d'Apport Volontaire, encombrants

Le constat est unanime que ce soit lors des assemblées générales de quartiers, des réunions publiques, dans les courriers et lors des échanges au quotidien avec les habitants.

La Mairie d'Orléans et Orléans Métropole ont par conséquent décidé d'intensifier leur dispositif et de proposer des solutions innovantes dans ce domaine.

Ces mesures ont pour objectifs de modifier les comportements et de responsabiliser chacun face à l'environnement que nous partageons. De la pédagogie à la répression, en passant par la communication et l'adaptation du service rendu, la Mairie et la Métropole d'Orléans actionnent ainsi un dispositif transversal.

#### SENSIBILISATION ET INFORMATION

En préalable et afin de générer une prise de conscience auprès du plus grand nombre, la Mairie d'Orléans, aidée des services d'Orléans Métropole, s'apprête à intensifier ses actions de sensibilisation et d'information :

- Renforcement des campagnes d'affichages de la sensibilisation avec les coach déchets.
- En expérimentation : des campagnes de communication fortes et récurrentes avec un rappel à la loi.

#### RENFORCEMENT DES INTERVENTIONS SUR LE TERRAIN

- Renforcement de la collecte des déchets, des encombrants et des dépôts sauvages.
- En expérimentation : collecte des encombrants à la demande, collecte systématique des dépôts sauvages, retrait des encombrants dans les 48h, installation systématique d'éteignoirs sur les poubelles.

D'abord ciblée sur les secteurs Centre-ville et Madeleine d'Orléans, cette expérimentation prévue sur 6 mois pourrait être étendue par la suite.

#### RÉPRESSION : CRÉATION D'UNE BRIGADE « STOP INCIVILITÉS »

- Cette brigade composée de 5 ASVP volontaires va constater en flagrant délit les infractions au règlement sanitaire départemental, relatives à la propreté des voies et des espaces publics.
- 5 types d'infractions pourront être relevés : encombrants, dépôts sauvages d'ordures, déjections canines, urine sur la voie publique, jet de mégots.
- Les agents seront « en civil » et patrouilleront en binôme, avec un appui systématique des agents de la police municipale.
- La sanction : une commission composée d'élus et d'agents proposera le paiement d'une amende ou la réalisation d'un travail non rémunéré au profit de la ville.